

Rapport final du Conseil communal sur la proposition

no°9 de M. Alexandre Huwiler (PDC-Le Centre) demandant (2016-2021) d'étudier la mise en place d'un réseau de navettes électriques sur le territoire communal

En séance du 3 juin 2020, le Conseil général transmettait tacitement au Conseil communal la proposition no°9 de M. Alexandre Huwiler lui demandant de réaliser une étude sur la mise en place d'un réseau de navettes électriques sur le territoire communal.

Résumé de la proposition de M. Alexandre Huwiler, au nom du groupe PDC-Le Centre

La mobilité au sein de notre commune préoccupe fortement le groupe PDC. Les prévisions de croissance de la population de Châtel-St-Denis sont telles que nous souhaiterions qu'une étude soit réalisée pour la mise en place d'un réseau de navettes, de bus, électriques dans l'idéal. En effet, après les aménagements en cours pour les modifications du trafic au centre-ville et le développement d'un centre plus calme, il serait important de limiter l'afflux de véhicules inutiles au centre-ville. Il apporterait aussi de la mobilité à toutes les classes d'âge. Le but de ce réseau serait de relier les différents quartiers de la ville, voire de Fruence et de Prayoud. Avoir une navette pour se rendre à la gare, dans les différents commerces, restaurants et autres trouverait sens à notre avis. De plus, il serait un atout supplémentaire apporté à notre label *Cité de l'Energie*.

Séance tenante, le Conseil communal répondait à M. Huwiler qu'il allait y réfléchir et en tenir compte dans l'élaboration de son plan de mobilité. La Commune se trouve en effet dans une phase charnière en termes de taille pour instaurer ce type d'élément, le bassin de population pour le développement de ce mode de transport étant somme toute restreint et la demande devant être analysée de manière plus approfondie.

Réponse du Conseil communal

Lors de la séance du Conseil général du 6 octobre 2021, le Conseil communal apportait une réponse intermédiaire à la proposition. Il informait le Conseil général qu'un étudiant en génie civil à la Haute Ecole d'Ingénierie et d'Architecture de Fribourg (HEIA-FR), M. Adrien Helmstetter, avait réalisé une étude sur la mise en place d'un réseau de transports publics dans la Commune de Châtel-St-Denis. Les principales conclusions de l'étude avaient été évoquées:

1. La mise en place d'une ligne de bus au sein de la ville sera une nécessité dans quelques années en conséquence de sa forte croissance démographique liée à sa position géographique stratégique et au cadre de vie agréable qu'elle offre;
2. L'analyse de la ville a montré que la ligne devrait se concentrer au sein de la ville où la concentration de population y est la plus grande et où la commune a pour projet de s'agrandir;
3. L'utilisation de véhicules électriques est une option fortement envisageable et recommandée qui permettrait à Châtel-St-Denis d'être une pionnière dans l'utilisation de cette technologie pour ses transports publics. Cela renforcerait également son image écologique.

Le Conseil communal a communiqué les résultats de cette étude aux TPF, qui se sont montrés intéressés à accompagner la réflexion sur le développement d'une telle offre à Châtel-St-Denis.

Durant cette même séance, Mme Patricia Genoud, Présidente, a alors proposé au Conseil communal, en complément des informations fournies, d'adresser les conclusions de l'étude sur la mise en place d'un réseau de navettes électriques sur le territoire communal à l'ensemble des membres du Conseil général pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

Dans ce sens, le Conseil communal a demandé à M. Adrien Helmstetter, auteur de l'étude, de présenter cette dernière aux membres de la Commission Energie et Environnement lors de la séance du 17 février 2022. Les membres de la commission ont ainsi eu l'occasion d'en prendre connaissance, de poser toutes les questions utiles directement à son auteur et de bénéficier du support de la présentation. Le Conseil

communal compte sur les membres de la Commission Energie et Environnement pour informer et répondre aux questions de leurs collègues lors des séances de préparation du Conseil général, par exemple.

M. Adrien Helmstetter recommande au Conseil communal de procéder à une étude plus détaillée pour évaluer notamment les moyens et les coûts de la mise en place d'un réseau de transports publics sur le territoire communal.

Pour réaliser cette étude, le Conseil communal inscrira un montant dans le cadre d'un budget futur. Les conclusions de cette étude complémentaire seront présentées aux membres du Conseil général.

Par ces conclusions, le Conseil communal entend ainsi liquider la requête exprimée sous proposition no°9.

Le Conseil général est appelé à voter sur la présente détermination.